

dépense annuelle de mille dollars ou moins, il est permis au ministre des Postes de conclure un contrat sans solliciter de soumissions.

c) Oui (Article 31 (1) de la Loi sur les postes).

d) Quatre routes rurales émanent de Chelmsford (Ontario). Route rurale n° 1 de Chelmsford, délai de réception des soumissions, le 18 octobre 1957; route rurale n° 2 de Chelmsford, délai de réception des soumissions, le 4 septembre 1959; route rurale n° 3 de Chelmsford, délai de réception des soumissions, mois d'août 1938; route rurale n° 4 de Chelmsford, délai de réception des soumissions, le 6 octobre 1961.

LA PENSION DU RÉVÉREND
PETER COWLAND

Question n° 539—**M. Fairweather:**

1. Quelle décision a été prise relativement à l'indemnisation du Révérend Peter Cowland, pension n° 502171, qui fut grièvement blessé en 1941 par l'explosion d'une bombe, et dont la vue commence maintenant à se détériorer?

2. A quelle date M. Cowland a-t-il été examiné par deux oculistes?

3. Combien de temps le ministère des Affaires des anciens combattants prend-il d'habitude pour parvenir à une décision dans des cas semblables?

L'hon. Roger J. Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le 9 février 1966, la Commission canadienne des pensions a admis le Révérend Peter Cowland aux avantages de la loi sur les pensions, relativement à des opacités de la cornée et du cristallin. L'admission aux avantages de la loi prend effet douze mois avant la date de la décision de la Commission.

2. Un rapport fut rédigé par un oculiste le 27 octobre 1965.

3. Il est impossible d'apporter une réponse précise à cette question, mais le délai requis par la Commission canadienne des pensions pour parvenir à une décision est fonction de la nature de la réclamation, ainsi que de divers autres facteurs.

LE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL
DES FORÊTS DE CALGARY

Question n° 540—**L'hon. M. Harkness:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de déménager de Calgary à Edmonton le siège du Bureau régional de la direction de Calgary du ministère fédéral des Forêts?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

3. A-t-on consulté le maire et le conseil municipal de la ville de Calgary à ce sujet, pour leur donner l'occasion d'invoquer les raisons qui militeraient en faveur du maintien du bureau à Calgary?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):

1. Oui.

2. Pour rendre plus efficace le travail du bureau régional du ministère qui dessert l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon par l'établissement de contacts professionnels plus étroits avec le personnel de

direction du ministère des Terres et Forêts de l'Alberta et avec les dirigeants d'entreprises forestières, ainsi que pour se rapprocher des forêts commerciales d'importance majeure de la région.

3. Non. Toutefois, le maire de Calgary a été mis au courant de la décision et des raisons sur lesquelles elle a été fondée.

[Français]

NORMES DE SÉCURITÉ POUR AUTOMOBILES

Question n° 558—**M. Simard:**

En vue de diminuer le nombre des victimes de la route, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'exercer un contrôle en établissant des normes de fabrication et d'importation des automobiles?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Le gouvernement du Canada a l'intention d'établir des normes de sécurité pour toutes les automobiles dont il fera l'achat, qu'elles soient importées ou fabriquées au Canada.

[Traduction]

LES SPÉCIALISTES EN RECHERCHE BOTANIQUE
DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

Question n° 567—**M. Schreyer:**

1. Combien de chercheurs emploie-t-on à plein temps pour la recherche botanique de base dans les trois provinces des Prairies, dans le cadre de tout programme de recherche auquel le gouvernement fédéral participe?

2. Combien de chercheurs emploie-t-on à plein temps pour l'étude des coûts de production dans les trois provinces des Prairies, dans le cadre de tout programme de recherche auquel le gouvernement fédéral participe?

3. Dans combien de fermes de démonstration ou autres établissements de recherche se livre-t-on à cette étude des coûts de production?

4. Quel est le barème des traitements des personnes employées aux travaux susdits, soit dans les universités, soit au ministère fédéral de l'Agriculture?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Les spécialistes de la recherche employés à plein temps à des recherches fondamentales sur les végétaux dans les trois provinces des Prairies se répartissent comme il suit: Hybridation, génétique, écologie, gestion, 55; physiologie des plantes cultivées, 8; phytopathologie, 24; recherches sur les mauvaises herbes, y compris la physiologie des mauvaises herbes, 8.

Ces sujets ne comprennent pas les recherches sur les sols et la fertilité relatives à la production végétale.

2. Trois spécialistes de la recherche sont employés à plein temps à des recherches sur le coût de production.

3. Des données sur le coût de production sont recueillies sur sept fermes d'essais dans le sud de la Saskatchewan.

4. L'échelle des salaires des spécialistes employés par le ministère de l'Agriculture varie présentement d'un minimum de \$6,302 à un maximum de \$13,038, selon la formation et la productivité.

[L'hon. M. Côté.]